

AGENCE

NOM DE L'AGENCE	
RAISON SOCIALE (si différente du nom de l'agence)	
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE	
NUMÉRO DE SIRET	
NUMÉRO DE LICENCE (fournir la copie de l'arrêté d'attribution ou de renouvellement)	

SIGNATAIRE

PRÉNOM	NOM
FONCTION	
EMAIL	
TÉLÉPHONE DIRECT	

COTISATION

DROIT D'ENTRÉE 100.00€ (première adhésion uniquement)
COTISATION ANNUELLE : Collège A : agences dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 1,5 millions d'euros : 600 € Collège B : agences dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 1,5 et 5 millions d'euros : 1.800 € Collège C : agences dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 5 et 10 millions d'euros : 3.000 € Collège D : agences dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10 millions d'euros : 4.800 €
REGLEMENT DES COTISATIONS PAR VIREMENT IBAN : FR76 1380 7008 7231 3218 7238 718 BIC : CCBPFRPPNAN

FAIT À :

LE :

CACHET

SIGNATURE :